



CIRCULAIRE N° 2323-MFB/DGD du 06 NOV 2024

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Réaménagement de la Procédure de demande
De l'Attestation de Régularité Douanière (ARD)**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, la dématérialisation de la procédure de demande de l'Attestation de Régularité Douanière (ARD).

Sont concernés par cette mesure qui entrera en vigueur à partir de **mercredi 13 novembre 2024**, les **Commissionnaires en Douane Agréés (CDA)**, les **Importateurs/Exportateurs**, et les **Services Douaniers** :

- Direction de la Recette Principale des Douanes,
- Direction de la Règlementation et du Contentieux,
- Direction des Enquêtes Douanières,
- Direction des Régimes Economiques,
- Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux.

Au plan opérationnel, la procédure se décline selon les modalités ci-après :

I. Accès à la plateforme

La plateforme ARD est accessible via l'url :

<http://demande.douanes.ci> avec un compte utilisateur.

II. Création et Validation d'un Compte utilisateur

1. Création de compte

Pour la création de son compte l'utilisateur accède à la page d'inscription via le lien « S'inscrire » sur la page de connexion.

Il renseigne les champs requis en fonction de son statut :

Pour les Importateurs/Exportateurs :

- N° Compte Contribuable (N°CC)
- Raison sociale
- Forme Juridique
- N° Registre de Commerce
- Activité
- Adresse Postale
- Siège
- Votre Nom
- Votre Prénoms
- E-mail
- Téléphone
- Mot de passe
- Document joint (CODE IMPORT-EXPORT et CNI)

Pour les Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) :

- N° Agrément
- Raison sociale
- N° Compte Contribuable (N°CC)
- Forme Juridique
- N° Registre de Commerce
- Activité
- Adresse Postale
- Siège
- Votre Nom
- Votre Prénoms
- E-mail
- Téléphone
- Mot de passe
- Document à joindre (CODE D'AGREMENT et CNI)

Après avoir renseigner les champs requis selon son statut, l'utilisateur soumet sa demande de création de compte à validation.

2. Validation de la demande de création de compte :

L'administrateur du système valide la demande de création de compte et une notification est envoyée avec les paramètres de connexion à l'utilisateur.

III. Soumission d'une Demande d'ARD

Le requérant soumet électroniquement via la plateforme son dossier de demande d'ARD contenant le formulaire renseigné et les pièces justificatives.

Il peut consulter le statut (Initiée, En cours de traitement, Traitée) de son dossier en accédant à sa section sur la plateforme.

IV. Traitement par les services douaniers

1. Réception et traitement des demandes

Les demandes sont reçues simultanément par les Directions concernées citées plus haut.

Chaque Direction procède à un contrôle de régularité :

- S'il n'y a pas d'irrégularité, la direction valide la demande et le requérant reçoit une notification.
- En cas de besoin d'informations complémentaires, la Direction le notifie à travers l'option « Complément d'information » au requérant.
- En cas d'irrégularité, la demande est rejetée et une notification mentionnant le motif du rejet est envoyé au requérant.

2. Délivrance de l'ARD

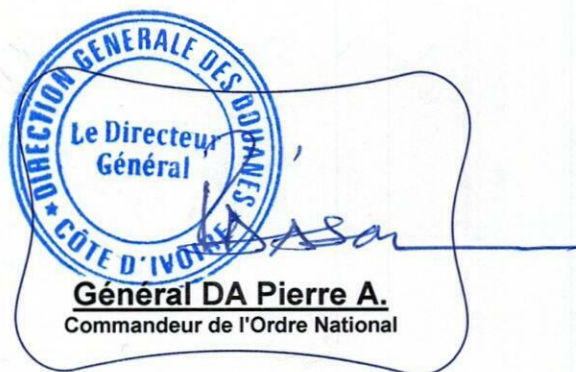
-Après la validation de toutes les Directions concernées, la Direction de la Recette Principale génère et Signe l'ARD.

-L'Usager est notifié de la Signature et est invité à se rendre à la Recette Principale des Douanes (RPD) pour récupérer la copie signée.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- DGMG
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



**Le Directeur
Général**

Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National